



FINANCES

LE 22 MAI, SE MOBILISER POUR FAIRE AVANCER NOS REVENDEICATIONS

La CFDT Finances appelle à la grève et aux mobilisations le 22 mai prochain pour :

- L'avenir des agents des MEF, de leurs missions et de leurs conditions de travail
- Le pouvoir d'achat des agents des MEF

LE CALENDRIER SOCIAL

20 mai – 30 mai : le rapport du Comité Action publique (CAP 22) sera rendu. Il contiendra trente propositions.

Fin juin 2018 : le deuxième Comité interministériel de transformation publique (CITP) se réunira. Le ministre Darmanin prévoit un calendrier de mise en œuvre des réformes dès 2019 jusqu'en 2022.

Fin mai - fin juin : Le ministre Darmanin prévoit **un mois seulement d'échanges avec les organisations syndicales !**

Le ministre fait le pari de réformes au pas de charge et au détriment des agents ! La CFDT exige que les conditions d'un véritable dialogue social soient réunies.

Mi juin : le **rendez-vous salarial 2019** pour la Fonction publique

2018 est une année négative pour le pouvoir d'achat dans la Fonction publique. La CFDT a dénoncé le gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR, hausse de la CSG avec des modalités de compensation dégressives de fait à compter de 2020.

La CFDT a obtenu que **le rendez-vous salarial 2018** (pour les mesures qui s'appliqueront à compter de 2019) soit **avancé au mois de juin** (au lieu de l'automne) **avant les arbitrages budgétaires.**

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

Mesures salariales, PPCR

Les dispositions du protocole PPCR visent à l'amélioration des déroulements de carrière de tou.te.s.

Le protocole PPCR se double d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice. La CFDT demande au gouvernement de respecter cet engagement

⇒ La CFDT demande que **des mesures générales bénéficiant à l'ensemble des agents** soient prises

- Augmentation de la valeur du point
- Attribution uniforme de points d'indice
- Suppression du jour de carence



L'égalité professionnelle

⇒ Pour la CFDT, l'objectif de la concertation doit déboucher sur une négociation afin **d'arriver à l'égalité réelle le plus rapidement possible**. Cela passe aussi par des engagements budgétaires de la part des employeurs.

⇒ La CFDT exige que le Gouvernement s'engage concrètement :

- par des mesures sur **l'amélioration des grilles de rémunérations des filières féminisées** qui présentent toujours un décalage défavorable par rapport emplois traditionnellement plus masculins
- en mettant en œuvre des critères objectivables sur les compétences requises, **certaines corps devront être requalifiés** (ex : catégorie A-type pour la filière sociale) par des mesures portant sur les déroulements de carrière afin d'améliorer notamment les ratios de promotion pour rattraper les retards de carrière des femmes
- par des mesures portant sur des **rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires** et par le **refus du mérite individuel**, source d'inéquités constatées entre les femmes et les hommes.

La protection sociale complémentaire

Le gouvernement a accepté d'ouvrir le chantier de la participation financière des employeurs à la protection complémentaire en santé et prévoyance pour les agents publics. Le début des discussions sera effectif dans les prochaines semaines.

⇒ La CFDT revendique **une participation de l'État employeur d'au moins à 50 % du montant des cotisations maladie et prévoyance** dans le cadre d'un système obligatoire responsable, englobant les actifs et les retraités.

La compensation de la hausse de la CSG

Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG décidé par le Gouvernement est de fait dégressif à compter de 2020. Pour la CFDT, c'est inacceptable : les fonctionnaires n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en dépit des annonces et promesses faites par le candidat Emmanuel Macron.

⇒ Pour la CFDT, le gouvernement doit s'engager à **une révision du montant de la compensation** au moins tous les ans, sinon tous les mois, pour tous les agents afin de tenir compte des changements de situation individuelle.

La mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de CSG a pour conséquence l'apparition de la ligne « transfert primes-points » qui annule ou amoindrit le bénéfice de la compensation. C'est inacceptable !

Les indemnités diverses

En 2017, Gérald Darmanin avait pris l'engagement de revoir très rapidement les indemnités kilométriques et les frais de mission. Engagement qu'il n'a pas tenu !

⇒ La CFDT exige des réponses claires sur **la revalorisation des frais de mission et frais kilométriques** pour l'usage du véhicule personnel dans le cadre des missions.

Nous rappelons que ces indemnités ne sont pas les seules dont nous exigeons la revalorisation (travail de nuit, par exemple).

Et enfin...

La CFDT demande :

⇒ La publication des textes nécessaires à la mise en œuvre de la **GIPA pour 2018**

⇒ La mise en œuvre de **l'indemnité kilométrique vélo** qui a fait l'objet d'un vote unanimement favorable en avril 2017 et pour laquelle aucun décret n'est encore paru.

**AVEC LA CFDT FINANCES, LE #22MAI, JE SUIS MOBILISÉ.E
POUR MON TRAVAIL ET MON POUVOIR D'ACHAT**